

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 juin 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Roger Côté, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

11 356-06-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 357-06-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout du point 7.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 6 juin 2018
5. Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2018
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2018
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Voie centrale réversible sur la route 335
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

12. Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2017-2018 - Dépôt des « *Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme* » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
13. Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018
14. Approbation de la mise à jour du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
15. Adoption du Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) de la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence (PLIU) hors du réseau routier
16. Adoption de la *Politique administrative relative à l'horaire de travail et à la gestion du temps de travail*
17. Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement des bureaux de la MRC Les Moulins
18. Mandat d'accompagnement pour le transfert et l'installation des équipements informatiques dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins
19. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil régional de transport (CRT) Lanaudière
20. Remplacement temporaire - Nomination d'un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)
21. Renouvellement de l'adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2018
22. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal
23. Ratification de la participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Mascouche lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins du 12 juin 2018
24. Participation à l'activité du 15 juin 2018 organisée par la Fondation du Cégep à Terrebonne
25. Appui à la déclaration finale du Forum sur la mobilité et le transport collectif
26. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1er janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport

27. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
28. Autorisation de paiement à la firme Englobe Inc. – Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet en vue des travaux dans le cours d'eau « Sans nom » dans le secteur des rues Oscar et Maurice à Terrebonne (certificat de paiement #1)
29. Autorisation de paiement à l'entreprise Écogénie Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #3)
30. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels de surveillance des travaux dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde
31. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis, la surveillance des travaux pour des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche
32. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche
33. Ratification d'un mandat pour une étude de caractérisation écologique d'un affluent de la rivière Mascouche en vue des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche et autorisation de paiement
34. Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche et autorisation de signature
35. Octroi de mandat pour des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche
36. Octroi de mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis, demande d'autorisation et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau, de retrait de sédiment et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson, à Terrebonne
37. Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau, de retrait de sédiment et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson, à Terrebonne

38. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche
39. Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2017-2018
40. Autorisation de paiement - Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
41. Examen et approbation du règlement numéro 1088-5 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empattements
42. Examen et approbation du règlement numéro 1198-3 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation
43. Autres sujets
44. Période de questions
45. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 358-06-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 359-06-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 6 juin 2018

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 juin 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 360-06-18 Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2018

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 336 131,78\$ pour le mois de juin 2018, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Juin 2018 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-69 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 52 917,60\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 361-06-18 Liste des chèques émis au mois de mai 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2018, pour un montant de 1 664 548,82\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mai 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-70 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 379,40\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mai 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 362-06-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juin 2018* »).

ADOPTÉE

11 363-06-18 Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Voie centrale réversible sur la route 335

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a adopté le 18 avril 2018, sa Politique sur la mobilité durable intitulée *Transporter le Québec vers la modernité*;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs études ont démontré les coûts effarants associés à la congestion routière sur le plan de l'économie;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements se sont engagés à réduire les gaz à effet de serre (GES), lesquels augmentent drastiquement quand les voitures roulent au ralenti et ont un effet néfaste démontré sur la santé de toute la population, usagers ou non;

CONSIDÉRANT QUE tous les paliers de gouvernement doivent travailler ensemble à modifier le plus possible la pratique de l'auto-solo dans une perspective de développement durable en offrant des solutions pour améliorer le temps de déplacement entre le domicile et le travail dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (RTM) travaillent ardemment au développement d'un transport collectif efficace et efficient;

CONSIDÉRANT QUE des solutions simples, efficaces et peu coûteuses peuvent atteindre les objectifs visés dans un délai relativement court :

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-05-174 adoptée par le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de débiter immédiatement l'élaboration d'un plan pour installer une voie centrale réversible (de même type que la voie centrale de la rue du Parc à Montréal) sur la route 335, entre l'autoroute 640 et le rang Lepage à Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, compte tenu qu'un grand nombre de citoyens des municipalités voisines utilisent cette route.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à madame Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à monsieur Mario Laframboise, député de Blainville, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur François Legault, député de L'Assomption, aux MRC de Montcalm et Rivière-du-Nord, à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), au Réseau de transport métropolitain (RTM, aux municipalités de Terrebonne, Mascouche, Blainville, Sainte-Sophie, Saint-Lin-Laurentides, Saint-Calixte, Sainte-Julienne, Laval, Mirabel et Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

11 364-06-18

Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 7 juin 2018;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 7 juin 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 365-06-18

Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 12 juin 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de l'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 12 juin 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 366-06-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 5 juin 2018;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 5 juin 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 367-06-18 Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018 et pour la période du 1^{er} août au 31 août 2018 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-71 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 5 346,34\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 368-06-18 Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2017-2018 - Dépôt des « Données nécessaires aux fins d'évaluation de programme » conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit saisir les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire met à sa disposition ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les « Données nécessaires aux fins d'évaluation du programme » pour l'année 2017-2018, soient et sont approuvées telles que proposées et acceptées pour dépôt et qu'elles soient saisies dans le formulaire électronique que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire met à la disposition de la MRC, le tout conformément à l'article 22 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

11 369-06-18 Adoption du rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 030-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit produire un rapport annuel d'activités et le déposer sur son site internet et le transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté et déposé sur le site internet de la MRC Les Moulins, le tout dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

QUE copie de la présente résolution et le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 soit et est transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

11 370-06-18

Approbation de la mise à jour du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente relative au Programme Mobilisation Diversité entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), la MRC Les Moulins doit produire un plan d'action ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise à jour du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité dans le cadre de l'Entente intervenue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins et jointe à la présente résolution, soit et est approuvée.

ADOPTÉE

11 371-06-18

Adoption du Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) de la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 125-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre au ministère de la sécurité publique, le *Formulaire de demande – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* et qu'il a autorisé le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à ladite résolution ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) intitulé *Protocole d'intervention : Intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC Les Moulins* doit être adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) d'ici le 15 juin 2018 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) intitulé *Protocole d'intervention : Intervention d'urgence hors du réseau routier de la MRC Les Moulins* soit et est adopté et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et le Plan local d'intervention d'urgence (PLIU) soit et est transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) d'ici le 15 juin 2018.

ADOPTÉE

11 372-06-18 Adoption de la Politique administrative relative à l'horaire de travail et à la gestion du temps de travail

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les modalités relatives à l'horaire de travail et à la gestion du temps de travail des employés de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Politique administrative relative à l'horaire de travail et à la gestion du temps de travail*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

QUE copie de la présente résolution et de la politique susmentionnée soient et sont transmises à chacun des employés actuels et futurs de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 373-06-18 Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement des bureaux de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour la réalisation de travaux d'aménagement des bureaux de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a demandé des soumissions à deux (2) entreprises mais que l'une d'elles s'est désistée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Rénovation Clément et Giguère S.E.N.C. datée du 18 mai 2018, pour un montant de 9 200,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Rénovation Clément et Giguère S.E.N.C. datée du 18 mai 2018 pour la réalisation de travaux d'aménagement des bureaux de la MRC Les Moulins, pour un montant 9 200,00\$, plus une réserve d'un montant ne dépassant pas 2 000,00\$ pour un mur et une porte supplémentaires représentant un montant total de 11 200,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-72 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 11 200,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-528 « *Améliorations locatives* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 374-06-18 Mandat d'accompagnement pour le transfert et l'installation des équipements informatiques dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'accompagnement pour le transfert et l'installation des équipements informatiques dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Informatique Amérix datée du 11 juin 2018 au montant de 950,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Informatique Amérix datée du 11 juin 2018 pour la réalisation d'un mandat d'accompagnement pour le transfert et l'installation des équipements informatiques dans le cadre de l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins pour un montant de 950,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-73 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 375-06-18 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du Conseil régional de transport (CRT) Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales du 5 novembre 2017, il y a lieu de nommer des représentants de la MRC Les Moulins ainsi qu'un substitut pour agir en cas d'absence des représentants de la MRC au Conseil régional de transport (CRT) Lanaudière;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Marc-André Plante, préfet suppléant et monsieur Gabriel Michaud soient et sont nommés pour représenter la MRC Les Moulins au conseil régional de transport (CRT) Lanaudière.

ADOPTÉE

11 376-06-18 Remplacement temporaire - Nomination d'un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Filion siège à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) afin de remplacer temporairement madame Chantal Filion à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL);

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par madame Mélanie Drapeau, chef de service – Soutien à la vie associative à la Direction du loisir et de la vie communautaire de la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Mélanie Drapeau soit et est nommée à titre de représentante à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL).

ADOPTÉE

11 377-06-18

Renouvellement de l'adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite la MRC Les Moulins pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2018-2019.

QUE la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire d'adhésion 2018-2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-74 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation-Association* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 378-06-18

Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Marc-André Plante, préfet suppléant et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2018-75 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 780,00\$ par personne, excluant les taxes, soit un total de 2 340,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, Colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 379-06-18 Ratification de la participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Mascouche lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins du 12 juin 2018

CONSIDÉRANT le dîner-conférence du maire de Mascouche, monsieur Guillaume Tremblay, tenu lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins, le 12 juin 2018, au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie la réservation d'une table pour huit (8) représentants de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre d'assister au dîner-conférence du maire de Mascouche lequel a eu lieu le 12 juin 2018, au Pavillon du Grand Coteau à Mascouche pour un montant 65,00\$ par personne, incluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2018-76 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 520,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, Colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 380-06-18 Participation à l'activité du 15 juin 2018 organisée par la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'activité du 15 juin 2018 organisée par la Fondation du Cégep à Terrebonne, laquelle se tiendra au café étudiant du Cégep à Terrebonne;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins achète quatre (4) billets pour quatre (4) représentants de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre de participer à l'activité du 15 juin 2018 organisée par la Fondation du Cégep à Terrebonne, laquelle se tiendra au café étudiant du Cégep à Terrebonne, pour un montant de 100,00\$ par personne. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-77 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 400,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 381-06-18

Appui à la déclaration finale du Forum sur la mobilité et le transport collectif

CONSIDÉRANT QUE près de 80% de nos citoyens estiment que la congestion routière s'est aggravée au cours des cinq dernières années et qu'elle affecte leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE les retards liés à la congestion routière sur l'ensemble des corridors analysés ont augmenté de 46 % depuis 2014 et sont susceptibles d'augmenter d'un autre 37 % d'ici 2021;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la congestion pour les régions où sont situées nos 19 villes se chiffre, pour 2018, à 1,3 milliard de dollars, soit un accroissement de 120% en 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la croissance du coût de la congestion est supérieure à la croissance du PIB du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 88% des gens d'affaires issus des villes du Regroupement déclarent que la congestion s'est aggravée dans les dernières années et qu'elle a un impact négatif sur leurs affaires;

CONSIDÉRANT QUE cet impact négatif se répercute sur leurs coûts, leur chiffre d'affaires et sur leur capacité à recruter de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le smog urbain est le polluant ayant la plus forte répercussion sur la santé publique, avec des coûts estimés à 36 milliards de dollars en 2015, pour l'ensemble du Canada, selon l'Institut international du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les 19 villes membres du Regroupement (Laval, Terrebonne, Mascouche, Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Oka, Saint-Placide, Mirabel, Saint-Jérôme, Lorraine) connaîtront une croissance démographique et économique importante dans les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes villes connaissent la plus forte hausse de la part modale du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la construction du REM entraînera des perturbations importantes et qu'il est nécessaire de mettre rapidement en place des solutions afin d'éviter un accroissement de la congestion et un recul de l'utilisation du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les demandes des villes du Regroupement servent l'intérêt supérieur des citoyens;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins appuie les revendications des 19 maires du Regroupement, soit :

- Mettre en place d'un réseau de voies réservées en site propre sur les autoroutes 13, 15, 19 et 25 et sur certains tronçons des autoroutes 640 et 440;
Ces voies réservées se rabattront vers les modes de transport lourd de Laval via notamment des voies réservées devant être mises en place à Laval sur l'axe des Laurentides et de la Concorde/Notre-Dame;
- Ajouter un mode de transport lourd dans le secteur densément peuplé de Chomedey à Laval, que ce soit par l'ajout de stations de métro ou un prolongement du REM;
- Compléter l'autoroute 19 jusqu'à la 640 et l'autoroute 13 jusqu'à l'autoroute 50 avec des aménagements pour le transport collectif.
- Mettre sur pied un bureau de projet d'ici le 1^{er} septembre 2018 pour la réalisation du réseau de transport collectif intégré Laval - Basse-Laurentides.

QUE copie de la présente résolution soit adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, ainsi qu'à toutes les villes formant le Regroupement.

ADOPTÉE

11 382-06-18

Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 921-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'un audit des rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport collectif des personnes, au transport adapté des personnes handicapées et à l'amélioration des services de transport en commun ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés par ladite firme en date du 25 mai 2018 au montant de 5 000,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à payer à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, la somme de 5 000,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels pour un audit des rapports spéciaux à l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 dans le cadre des programmes gouvernementaux d'aide en transport collectif des personnes, au transport adapté des personnes handicapées et à l'amélioration des services de transport en commun.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-81 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 921-06-17.

ADOPTÉE

11 383-06-18

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 21 mai 2018 au montant de 1 255,50\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 22 mars au 26 avril 2018, dans le cadre du mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beulé, la somme de 1 255,50\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise le 21 mai 2018 relativement aux travaux effectués du 22 mars au 26 avril 2018 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 221-02-18.

ADOPTÉE

11 384-06-18

Autorisation de paiement à la firme Englobe Inc. – Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet en vue des travaux dans le cours d'eau « Sans Nom » dans le secteur des rues Oscar et Maurice à Terrebonne (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 269-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Englobe Inc. au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes pour la réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet en vue des travaux dans le cours d'eau « Sans Nom » dans le secteur des rues Oscar et Maurice à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux susmentionnés sont complétés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 29 mai 2018 au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 5 juin 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau pour la MRC Les Moulins, au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat octroyé par la résolution numéro 11 269-03-18 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, à la firme Englobe Inc., pour la réalisation d'une étude géotechnique d'avant-projet en vue des travaux dans le cours d'eau « Sans Nom » dans le secteur des rues Oscar et Maurice à Terrebonne, le tout conformément à la facture du 29 mai 2018 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 5 juin 2018 par madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau pour la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat disponibilité de crédit numéro 2018-11 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 191-01-18.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point et en conséquence, il ne participe pas aux discussions.

11 385-06-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Écogénie Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #3)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 013-09-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Écogénie Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 mars 2018 au montant de 675,00\$, excluant les taxes, pour le décompte numéro transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 5 juin 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins pour ces travaux, au montant de 675,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 675,00\$, excluant les taxes, à la firme Écogénie Inc. pour le décompte numéro 3, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la facture du 31 mars 2018 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 5 juin 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins pour ces travaux.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-119 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 013-09-17.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend sa participation aux discussions.

11 386-06-18

Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels de surveillance des travaux dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente susmentionnée, la MRC s'est engagée à payer sa quote-part relativement aux mandats pour services professionnels et aux mandats pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a retenu les services de la firme Tetra Tech, au montant de 17 172,43\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement sur la branche principale du cours d'eau Cabane Ronde, lequel est situé sur les territoires des MRC Les Moulins et de L'Assomption ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31.85%), du mandat octroyé par la MRC de L'Assomption à la firme Tetra Tech au montant de 17 172,43\$, excluant les taxes, pour des services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement sur la branche principale du cours d'eau Cabane Ronde, lequel est situé sur les territoires des MRC Les Moulins et de L'Assomption.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-78 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 17 172,43\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 387-06-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis, la surveillance des travaux pour des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis, la surveillance des travaux pour des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis, la surveillance des travaux pour des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche.

ADOPTÉE

11 388-06-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche.

ADOPTÉE

11 389-06-18 Ratification d'un mandat pour une étude de caractérisation écologique d'un affluent de la rivière Mascouche en vue des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 388-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de réaliser une étude de caractérisation écologique en vue des travaux susmentionnés;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Horizon Multiressource Inc. datée du 14 mai 2018, au montant de 2 640,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la réception du rapport technique de caractérisation écologique préparé par la firme Horizon Multiressource Inc. en vue des travaux susmentionnés;

CONSIDÉRANT la facture datée du 6 juin 2018 transmise par la firme Horizon Multiressource Inc. au montant de 2 640,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie le mandat de réalisation de l'étude de caractérisation écologique d'un affluent de la rivière Mascouche en vue des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche accordé à la firme Horizon Multiressource Inc. pour un montant de 2 640,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 2 640,00\$, excluant les taxes, à la firme Horizon Multiressource Inc. pour l'étude de caractérisation écologique susmentionnée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-79 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 640,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 390-06-18

Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 388-06-18, la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir un mandat de caractérisation écologique d'un affluent de la rivière Mascouche en vue des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de travaux susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point et en conséquence, il ne participe pas aux discussions.

11 391-06-18

Octroi de mandat pour des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 987-08-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un appel d'offres public pour des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'exécution des travaux de stabilisation des berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et le 399 chemin Pincourt à Mascouche (Projet 2-2018) ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 11 juin 2018, à 13h30 à savoir :

Firme	Montant
Axio Environnement Inc.	213 635,05\$ (incluant les taxes)
Aménagement Natur'Eau-Lac Inc.	228 682,98\$ (incluant les taxes)
Alide Bergeron & Fils Ltée	358 746,60\$ (incluant les taxes)
Entreprise Généreux Construction Inc.	344 460,50\$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Axio Environnement Inc. s'est avérée la plus basse soumission conforme selon le rapport préparé par la firme Écogénie Inc. datée du 6 juin 2018;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Axio Environnement Inc. pour une somme de 213 635,05\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux de stabilisation des berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et le 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément à la soumission datée du 11 juin 2018, sous la surveillance de la firme Écogénie Inc., et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- conditionnelle à l'obtention, s'il y a lieu, de toutes les autorisations gouvernementales requises;
- conditionnelle à ce que l'adjudicataire fournisse tous les documents exigés au devis;

- conditionnelle à l’approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, du règlement d’emprunt de la Ville de Mascouche pour lesdits travaux, le cas échéant;
- conditionnelle à ce que l’étude géotechnique supplémentaire, présentement en cours de réalisation, ne change pas le type de solutions de stabilisation préconisé dans le devis technique et les plans.

Les documents d’appel d’offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-81 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 213 635,05\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d’eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend sa participation aux discussions.

11 392-06-18

Octroi de mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d’une étude hydraulique, conception de plans et devis, demande d’autorisation et surveillance des travaux d’aménagement de cours d’eau, de retrait de sédiments et de stabilisation d’une portion du cours d’eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 190-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à un appel d’offres pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d’aménagement de cours d’eau, de retrait de sédiments et de stabilisation d’une portion du cours d’eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d’offres public avec système de pondération et d’évaluation des offres pour l’adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 6 juin 2018 au plus tard à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01 le même jour, soit :

- *ALPG Consultants Inc.*
- *SMI Les Consultants SM Inc.*
- *Englobe Corp.* ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 11 juin 2018 à 11h00 afin d’analyser les soumissions reçues selon le système de pondération et d’évaluation des offres et d’attribuer un pointage, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions des firmes suivantes, après analyse par le comité de sélection, ont été considérées conformes et ont obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d’au moins 70% :

SMI Les Consultants SM Inc.	92 658,35\$, incluant les taxes;
Englobe Corp	60 868,91\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Englobe Corp. ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme Englobe Corp. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis, demandes d'autorisation et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau, de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne pour un montant de 60 868,91\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite firme datée du 6 juin 2018. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-82 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 60 868,91\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420, « Cours d'eau » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 393-06-18

Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau, de retrait de sédiment et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson, à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 392-06-18, la MRC Les Moulins a octroyé un mandat pour des services professionnels en ingénierie en vue de la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis, demande d'autorisation et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau, de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de travaux susmentionnés;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la firme Englobe Corp., adjudicataire du mandat de services professionnels en ingénierie en vue de réaliser une étude hydraulique, conception de plans et devis, demande d'autorisation et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau, de retrait de sédiments et de stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans Nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson à Terrebonne, soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC les Moulins, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue des travaux susmentionnés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour un montant ne dépassant pas 3 325,00\$ pour la demande de certificat d'autorisation en vue des travaux susmentionnés.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-83 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier, pour un montant ne dépassant pas 3 325,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « Cours d'eau » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 394-06-18

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche.

11 395-06-18

Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 029-08-15, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2017-2018, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2017-2018 lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 396-06-18 Autorisation de paiement - Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 895-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté l'offre de service transmise par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) dans le cadre des travaux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la mise en place de certaines actions identifiées audit PDZA ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement dudit mandat ;

CONSIDÉRANT la facture finale datée du 11 mai 2018, transmise par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) à la MRC Les Moulins au montant de 4 213,00\$, excluant les taxes relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 4 213,00\$, excluant les taxes, au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) relativement à la mise en place de certaines actions identifiées au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) dans le cadre des travaux du PDZA de la MRC Les Moulins, et ce, conditionnellement à la remise d'un rapport et à la présentation et à l'élaboration d'une stratégie d'intervention.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-73 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 895-05-17.

ADOPTÉE

11 397-06-18 Examen et approbation du règlement numéro 1088-5 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empâtements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1088-5 modifiant son règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empâtements ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1088-5 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin de modifier certaines dispositions applicables aux fondations et empattements.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 398-06-18

Examen et approbation du règlement numéro 1198-3 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1198-3 modifiant son règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1198-3 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1198 afin de modifier les dispositions applicables aux zones admissibles et aux usages conditionnels autorisés ainsi que les critères d'évaluation.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question. Le préfet souhaite un bel été à l'ensemble des employés de la MRC Les Moulins.

11 399-06-18 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et greffière

